

La revoir sans attendre juin

Le niveau historique du prix des carburants est une charge financière supplémentaire pour les travailleurs qui utilisent leur véhicule à des fins professionnelles.

« Il n'est pas normal que les personnes qui roulent pour le compte de leur employeur bénéficient d'un remboursement inférieur aux coûts qu'ils exposent », lance la députée Vanessa Matz (cdH).

Aussi pour le privé

En fait, chaque année, au 1^{er} juillet, une circulaire fixe le montant de l'indemnité kilométrique appliquée aux services publics fédéraux et aux services appartenant à la fonction publique fédérale. L'indemnité exemptée d'impôt sert de base de calcul pour les travailleurs du secteur privé et est valable pour toute personne qui effectue des déplacements professionnels avec sa propre voiture.

« L'indemnité kilométrique touche donc à la fois les fonctionnaires et les employés du secteur privé, c'est pourquoi nous souhaitons re-

voir son mécanisme afin de soutenir l'ensemble des travailleurs qui ont droit à l'indemnité », poursuit M^{me} Matz qui dépose un texte à la Chambre pour la réviser plus régulièrement et rapidement.

Décalage énorme

Le montant maximum de l'indemnité a été fixé, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, à maximum 0,3707€ par kilomètre parcouru. Ce montant devrait donc être revu en juin pour entrer en vigueur au 1^{er} juillet. « Avec l'augmentation fulgurante des prix des carburants, il y a un décalage énorme entre le montant de l'indemnité et le coût réel des trajets des travailleurs. Ceux-ci devront attendre juillet pour une éventuelle nouvelle révision et en attendant, ils continueront à payer des montants bien plus élevés pour leur carburant et assurer leur travail. Ce n'est pas acceptable ! » La crise en Ukraine ne va pas de sitôt faire baisser les prix des carburants. Pour Vanessa Matz, si l'on recalculait aujourd'hui l'indemnité kilométrique, on passerait d'un



M^{me} Matz envoie la balle dans le camp du gouvernement. © Ph. News

montant de 0,3707€ à 0,41€ du kilomètre... Et même à 0,50 € (une hausse de 35 %) selon les calculs d'autres experts qui recommandent malgré tout la prudence puisque l'on ne connaît pas encore tous les paramètres pour le mois de juin...

Révision sans tarder

Sauf qu'on l'a compris : la députée Matz ne veut pas attendre le mois de juin pour réviser le montant. « Il est évident que l'indemnité kilométrique actuelle datant du 1^{er} juillet 2021 ne correspond plus à la réalité », dit-elle. « Bien que

nous soutenions les encouragements pour utiliser de moins en moins la voiture fonctionnant avec des énergies fossiles, il est tout aussi important pour nous que les travailleurs puissent continués d'être indemnisés de manière correcte et juste. C'est pourquoi je demande au gouvernement de réviser sans tarder du montant de l'indemnité kilométrique et de procéder à sa révision tous les trimestres, de manière à coller davantage à la réalité vécue par les travailleurs. C'est le sens du texte que je dépose. » ■